

L'Université d'Alexandrie : l'avis du Dr Taha Hussein

Al-Ahram, 15 décembre 1941.

Le Conseil des ministres s'occupe ces jours-ci de la question de la création d'une université à Alexandrie, et ce sujet préoccupe également les esprits des hommes de l'Université Fouad et du ministère des Finances. Un rédacteur d'al-Ahram a jugé bon de recueillir l'avis de Son Excellence le professeur Dr Taha Hussein Bey, directeur général de la Culture générale, sur ce sujet, et lui a posé la question suivante : Quelle est votre opinion sur cette démarche qu'ont entreprise l'Université et le Gouvernement en vue de créer une faculté de droit indépendante à Alexandrie ?

Il répondit : Mon opinion est qu'il s'agit là d'une démarche très importante ; car la ville d'Alexandrie a ainsi gagné une faculté de plus, et toute démarche qui conduit à la fondation d'un institut d'enseignement, quel qu'en soit le genre, est une source de bien dont nous devons nous réjouir. Mais cette démarche est tout à fait singulière ; car elle enregistre contre nous une sorte de contradiction qui ne cause aucun tort — elle ne fait au contraire que du bien, car elle nous divertit d'une part, et nous contraint en fin de compte à nous fixer une politique clairement tracée sur laquelle fonder notre enseignement national. Vous n'avez sans doute pas oublié — comme je n'ai pas oublié — qu'un groupe d'Égyptiens, officiels et non officiels, se sont plaints, et longuement plaints, du grand nombre de ceux qui sortent diplômés de la Faculté de droit. Et vous vous souvenez sans doute, comme je m'en souviens, qu'un groupe d'Égyptiens, officiels et non officiels, a même songé à fermer le tableau des avocats, et que cette réflexion eut un effet, non sans violence, sur la vie des universitaires. Or cette démarche qu'ont entreprise l'Université et le Gouvernement montre clairement soit que l'Égypte n'a pas encore sa part suffisante de juristes titulaires de la licence en droit, ni sa part suffisante d'avocats, de juges et de membres du parquet ; soit qu'elle a eu sa part de tous ceux-là, et plus que sa part — mais cela n'empêche nullement la création d'une nouvelle faculté de droit ; car le savoir ne se mesure pas au besoin d'avocats, de juges, de membres du parquet et de commis de bureaux, mais plutôt au besoin du peuple de connaissance, et le besoin du peuple de connaissance ne connaît pas de fin ; car le peuple vit, et le besoin de qui vit ne connaît pas de fin, comme l'a dit le poète ancien. Il

n'y a nul doute que l'Université et le Gouvernement corrigent la situation par cette démarche généreuse, et montrent que l'Égypte a atteint sa maturité intellectuelle, et qu'elle n'instruit plus ses fils à la mesure du besoin de fonctionnaires, mais à la mesure du besoin de savoir lui-même.

C'est ici qu'apparaît la contradiction que j'ai signalée au début de cet entretien. Car le besoin de l'Égypte en matière de droit n'a pas de fin, sans aucun doute, mais son besoin en sciences et en lettres, et dans les arts de l'ingénierie, de l'agriculture et du commerce, n'a pas de fin non plus. Comment se fait-il donc que notre besoin de droit rencontre faveur et sollicitude, tandis que notre besoin de sciences et des autres arts ne rencontre que des obstacles et des difficultés qui se dressent sur son chemin ? Voilà le nœud même des nœuds, aussi compliqué que dans ces pièces comiques dont on dit souvent cela.

Vous conviendrez peut-être avec moi que l'une des choses les plus singulières et les plus curieuses est ceci : le peuple égyptien réclame la création d'instituts où seraient admis les centaines d'élèves qui ont obtenu leur certificat secondaire dans la section des sciences et des mathématiques, et en réponse l'Université et le Gouvernement leur fondent une faculté de droit à Alexandrie — faculté qui, sans aucun doute, se montrera exigeante dans l'admission des étudiants, exactement comme sa grande sœur se montre exigeante, et qui refusera sans aucun doute les étudiants, exactement comme sa grande sœur les refuse, à moins qu'ils ne lui présentent un certificat secondaire de la section littéraire, et de la section littéraire seule. Ce qui signifie que les élèves qui n'ont pu entrer à l'université cette année, et qui ne pourront pas y entrer l'année prochaine non plus, resteront dans les rues ; car l'Égypte voulait des facultés de sciences, de médecine et d'ingénierie, et l'Université et le Gouvernement les lui ont fondées, tandis que le Parlement, si Dieu le veut, lui fondera une faculté de droit. Cela me rappelle, pour la millième et unième fois peut-être, une phrase par laquelle un écrivain français ouvrait l'une de ses histoires, phrase que je me trouve à me rappeler chaque jour, car notre vie égyptienne me l'impose par pure nécessité. Le père dit à sa fille : « Tu aimes Mon Chagrin ? Alors tu épouseras Corcière ! » Et l'État égyptien dit à l'Égypte : « Tu veux de moi une faculté de sciences, et une autre de médecine, et une autre d'ingénierie ? Alors je te fonderai une faculté de droit ! »

Et le plus singulier de tout est que nous avons cru que l'Université et l'État songeaient à Alexandrie comme solution à la crise universitaire qui se renouvelle chaque année — mais le Conseil des ministres s'est

réuni, et sa réunion de lundi dernier n'a révélé que la fondation d'une faculté de droit, pour la seule raison que la branche de droit à Alexandrie avait achevé ses quatre années et était devenue capable de présenter ses élèves au diplôme de licence, si bien que ce qui était une branche est devenu en bonne et due forme une faculté, et qu'il est devenu obligatoire de l'appeler faculté, et que cette faculté soit indépendante, avec son propre conseil — tout en restant rattachée à l'Université du Caire, et en ayant ses représentants au Conseil de l'Université. Et les plaignants ne se contenteront pas de se plaindre du grand nombre d'avocats et d'hommes de droit ; le Conseil de l'Université lui-même se plaindra, si Dieu le veut, du grand nombre d'hommes de droit qui s'y trouvent, car il comptera six représentants du droit, tandis que les autres facultés n'en auront chacune que trois.

Vous voyez donc que la solution correcte du problème est tout simplement la fondation de l'université — il n'y a aucun doute là-dessus, et aucun moyen de l'éviter. Car le Gouvernement présente aujourd'hui au Parlement une loi pour fonder une faculté indépendante à Alexandrie, et sera contraint l'année prochaine de présenter au Parlement une autre loi pour fonder une faculté des lettres à Alexandrie également ; car la branche des lettres à Alexandrie atteindra elle aussi sa majorité, et sans certaines circonstances particulières, elle l'aurait atteinte cette année même. Et dès l'année prochaine, le Conseil de l'Université comptera six professeurs de lettres, tout comme il comptera six professeurs de droit. La nécessité a sa propre logique : il y a plus de mille élèves qui n'ont pas été admis cette année à l'université, et leur nombre doublera l'année prochaine, et l'État, bon gré mal gré, leur fondera des facultés où ils pourront étudier, et se présentera devant le Parlement avec une loi pour fonder une faculté de médecine, une autre pour les sciences, une troisième pour l'ingénierie, et ainsi de suite sans fin. Si j'avais été membre du Parlement, j'aurais renvoyé au Gouvernement sa loi fondant la faculté de droit, et je lui aurais demandé de prendre le chemin le plus court, et de présenter une seule loi fondant d'emblée une université d'Alexandrie indépendante, avec les branches de droit et de lettres comme noyau, et avec les autres facultés à fonder progressivement, selon le besoin du peuple d'une part, et selon la capacité de l'État d'autre part.

Cette voie est plus proche de la logique, plus proche de la raison, et plus propre à satisfaire la fierté du peuple et à réaliser les espoirs de la ville d'Alexandrie ; et c'est bien le droit de la ville d'Alexandrie d'aspirer à avoir sa propre université, elle qui fut la première des villes d'Orient à

fonder des universités.

Si j'avais été membre du Parlement, j'aurais demandé au Gouvernement soit de fonder cette seconde université, soit d'abolir la moitié de nos écoles secondaires et la moitié de nos écoles primaires — pour une raison simple : qu'au début de ce siècle, l'Égypte ne comptait que six écoles secondaires sous la tutelle du gouvernement, avec les instituts d'enseignement supérieur dont l'université fut ensuite constituée, après la Grande Guerre.

Le nombre des écoles secondaires gouvernementales s'élève aujourd'hui à trente-sept, tandis que les instituts d'enseignement supérieur sont restés ce qu'ils étaient, n'ayant changé que de nom et de règlement. C'est une erreur de croire que notre mouvement d'indépendance a créé l'Université Fouad Ier ; la vérité, bien au contraire, est que l'Université Fouad Ier a créé notre mouvement d'indépendance. Car cette université existait déjà, en fait, avant la Grande Guerre, et tout ce qui s'est produit après l'indépendance, c'est que ses instituts ont été regroupés et dotés d'une administration unique, dans une certaine mesure, avant la guerre déjà — car il existait déjà une direction de l'enseignement supérieur au sein du ministère de l'Instruction publique. Ainsi, l'indépendance, et le réveil national, et la révolution nationale, tout cela — l'enseignement supérieur n'en a tiré qu'un nom et des règlements ; quant au fond des choses, il n'y a là rien de nouveau. Que penser donc d'un pays qui remplit la terre du vacarme et du tumulte de sa révolution nationale, de son réveil national et de son indépendance complète, et qui, après tout cela, n'est pas même parvenu à fonder un seul institut d'enseignement supérieur ? Et l'important, c'est que les écoles secondaires dépassent aujourd'hui la trentaine, tandis que l'université reste unique, et incapable d'instruire ceux qui sortent des écoles secondaires. Je sais que le Conseil des ministres se consacrera avant peu à l'étude de ce problème, et j'espère que les ministres garderont présent à l'esprit qu'il n'y a devant nous qu'une voie parmi deux, et point de troisième : soit l'on fonde une seconde université où pourront étudier ceux que les écoles secondaires gouvernementales et libres font sortir — et la chose dont je ne doute nullement, c'est que le Conseil des ministres ne se risquera pas à abolir une seule école secondaire, et encore moins vingt écoles secondaires.

Il vaut donc mieux attendre ce à quoi aboutira l'examen du Conseil des ministres ; et mon intime conviction est qu'il ne trouvera d'autre issue que de fonder cette seconde université.